

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

LE COÛT DU SERVICE-VOYAGEURS À TERRE-NEUVE

Question n° 36—**M. McGrath:**

Combien le Canadien-National a-t-il dépensé pour assurer le service-voyageur à Terre-Neuve pour chacune des années 1949 à 1967 inclusivement?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

Conformément aux dispositions du paragraphe (3) de l'article 314I de la loi sur les chemins de fer, le chemin de fer est tenu de soumettre, à titre confidentiel, en même temps qu'il dépose une demande de suppression d'un service de trains de voyageurs, un état des frais et revenus du chemin de fer attribuables au transport des voyageurs par le service en question, selon ce que la Commission pourra prescrire. La compagnie a observé ces prescriptions relativement à sa demande d'autorisation de supprimer le service de trains de voyageurs entre Port-aux-Basques et Saint-Jean (T.-N.) et par l'ordonnance R-507, datée du 6 novembre 1967, le Comité des transports par chemin de fer a donné avis qu'il avait établi que ledit service de trains de voyageurs avait subi une perte réelle de \$918,000 pendant l'année terminée le 31 décembre 1966.

LES PRÊTS ET LES DONS AUX COMMISSIONS HYDRO-ÉLECTRIQUES

Question n° 96—**M. Fortin:**

1. Durant les cinq dernières années, combien le gouvernement fédéral par lui-même ou par l'intermédiaire d'une corporation de la Couronne a-t-il prêté à la Commission hydro-électrique de Terre-Neuve, à quel taux?

2. Combien a-t-il prêté à l'Hydro-Québec et à quel taux?

3. Durant les cinq dernières années, combien le gouvernement fédéral par lui-même ou par l'intermédiaire d'une société de la Couronne a-t-il donné à la Commission hydro-électrique de Terre-Neuve?

4. Combien a-t-il donné à l'Hydro-Québec?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Tous les ministères et les sociétés de la Couronne m'informent comme suit:

1. a) \$23,020,473.59 à 5¼% par année, b) \$9,149,524.15 à 5⅞% par année.

2, 3 et 4. Néant.

LES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ EXECUTIVE CONSULTANTS LIMITED

Question n° 173—**M. Coates:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il retenu les services de la société *Executive Consultants Limited* et, dans le cas de l'affirmative, de quel genre de services s'agit-il et à quel ministère s'adressent-ils?

2. A quelles conditions a-t-on retenu les services de cette société, a-t-on fait des appels d'offres et, dans le cas de l'affirmative, a) quelles sont les sociétés qui ont présenté des soumissions et à combien se chiffrait chacune de ces soumissions, b) pourquoi a-t-on choisi la *Executive Consultants Limited* et c) quels sont le montant global du ou des contrats adjugés et la ou leur durée?

3. Quels sont les noms des directeurs de cette société et quelles sont leurs fonctions principales?

4. Ladite société se sert-elle toujours des lignes directes du bureau du premier ministre ou celui du ministre des Transports et, dans le cas de la négative, quand la société a-t-elle cessé de le faire et pour quelle raison?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Tous les ministères me communiquent les renseignements suivants:

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Comme cette partie de la question ne traite pas d'un sujet qui relève du gouvernement, il est impossible d'y répondre avec autorité.

4. La compagnie n'a jamais fait ou reçu d'appel téléphonique par l'entremise du Bureau du premier ministre ou par l'entremise du ministre des Transports.

*LES FACTEURS RURAUX

Question n° 201—**M. Rynard:**

1. Combien de personnes sont employées comme facteurs ruraux au Canada?

2. Combien de facteurs ruraux ont été empêchés de remplir leurs fonctions durant la récente grève des postiers?

3. Quel taux de rémunération les facteurs ruraux ont-ils reçu pour s'être tenus prêts à travailler durant la récente grève des postiers?

4. Pour quelle raison, s'il en est, certains bureaux de poste étaient-ils fermés aux facteurs ruraux, tandis que d'autres sont restés ouverts, durant la grève des postiers?